

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

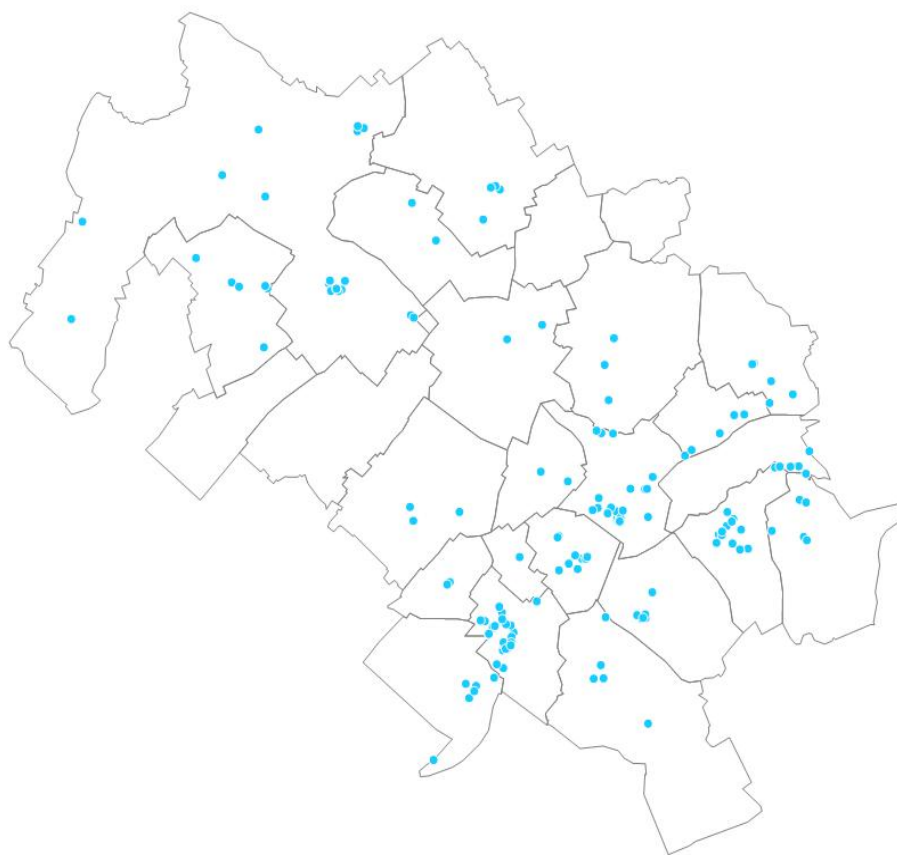
7,8% des **personnes salariées*** sur le territoire de votre communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS représente **11,9%** des **établissements employeurs***.

Les quatre secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- L'Enseignement ;
- Les Activités Financières et d'Assurance ;
- Le secteur des Services.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC des Terres du Val de Loire	948	7,8%	159	11,9%
Loiret	24 211	9,7	2 164	10,6%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019